

Communiqué de la commune

Communiqué de la commune d'Isola au 10 juillet 2026- Galerie Marchande : L'argent des Isoliens ne servira plus à gérer un bien privé.

▪

Isola, le 10 juillet 2026

À ce jour :

- Participation aux frais de sécurité : C'est la commune, et vos impôts qui ont financé, pendant plus de 20 ans, les systèmes de sécurité et de surveillance, y compris le remplacement du dernier SSI en 2024.
- 17 conventions signées par les propriétaires des lots commerciaux qui étaient d'accord pour participer aux frais de sécurité et nous les remercions.
- 33 conventions non signées.

Ceci ne nous permet pas de répondre aux prescriptions de la Préfecture sur la problématique du financement.

- Contentieux : 1 nouveau recours engagé contre la Commune par les syndics W IMMOCOPRO (N. VERSTRAETE), CITYA (S. JEANJEAN) et COPROGEST (T. CAGLIERO).

Communiqué de la commune

- Décision judiciaire :

Aux termes d'une procédure non contradictoire le syndic COPROGEST a demandé la désignation d'un administrateur provisoire de l'ASL DES PROPRIETAIRES DU VILLAGE DU FRONT DE NEIGE liquidée depuis le 02 Février 1999, et le tribunal a ainsi désigné Maître Stéphanie BIENFAIT.

En conséquence, la Commune est contrainte de remettre, à compter de ce jour, l'ensemble de la gestion, du financement, de l'entretien et de la sécurité de la galerie entre les mains de l'administrateur dûment nommé et des propriétaires privés.

En l'état, le projet d'acquisition du boyau par la Commune n'a donc plus vocation à être poursuivi.

La Commune continuera à défendre les intérêts des Isoliens et veillera au respect de ses obligations légales, sans que les finances communales aient désormais à supporter la gestion d'un bien qui relève de propriétaires privés.

La commune remercie les propriétaires suivants de lots commerciaux qui étaient d'accord pour participer aux frais de sécurité :

- Mme ACHIARDY Yolande (pour 3 lots)
- Mr BASTANTI Dominique (1 lot)

Communiqué de la commune

- Mesdames BOUVET Gisèle et Michèle (pour 3 lots)
- Mr Claude CURRIER (1 lot)
- ESF (1 lot)
- SCI FERME DES NEIGES – LA VACHERIE (1 lot),
- SCI ISAGE (pour 2 lots)
- SCI JUJU – VIEUCH PIZZA (1 lot)
- SCI NOLLET (1 lot)
- Mme Manon PRODEL (1 lot)
- Mme RIUS Laury (1 lot)
- Mr RIUS Jean-Pierre (pour 2 lots)
- Mme Sonia TESSONNIERE (pour 1 lot).

La commune tient à remercier sincèrement les copropriétaires qui s'étaient déplacés lors des Assemblées Générales.

La commune remercie également chaleureusement les syndics suivants pour leur professionnalisme et leur coopération :

Chancel Immobilier, le Syndic Différent, et HGS.